EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt Novembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LANDREVILLE, légalement convoqué le 12 Novembre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier THIEBAUT Maire, conformément aux dispositions du Code Général des collectivités territoriales (art L 2121.7 à L.2121-34.)

Nombre de Conseillers en exercice : 11 Présents : 9 Votants : 10

Présents : Didier THIEBAUT – Maire

Elodie VIREY - Jean-Philippe LOUIS-THIVET - Jean-

Luc GALLEY, Adjoints.

Michel BERGER - Roger PHILBERT - Véronique JOLLY -

Jean-Michel ROYER - Anne PETITEAUX

Absents excusés : Régis MONNIER pouvoir à Véronique JOLLY Karine RODRIGUEZ

Monsieur Jean-Philippe LOUIS-THIVET a été élu secrétaire de séance.

Le compte- rendu de la dernière séance est lu et adopté, l'ordre du jour appelle l'examen des affaires suivantes :

I. TRAVAUX EN COURS :

• EGLISE:

Monsieur le Maire fait le point sur l'avancement des travaux :

- Le drainage est commencé côté Sacristie et se poursuivra dès le retrait des échafaudages.
- nettoyage toiture côté Rue de l'Eglise le couvreur doit effectuer un traitement de nettoyage afin de rendre la surface homogène.

- les enduits sont terminés.
- le portail et les portes seront reposées prochainement.
- le marquage du soubassement en chamotte marquera la fin de la 1^{ère} tranche.
- l'Eglise est non utilisable actuellement jusqu'à la fin de la 2èeme tranche.

- DEVIS ESPACE CHAUSSIN:

Monsieur le Maire rencontrera Laurent l'HOTE pour obtenir plus de précision sur le devis « sécurisation des barrières » à l'Espace Chaussin d'un montant de 716.59 € H.T.

• TRAVAUX MAIRIE :

Monsieur LOUIS-THIVET Jean-Philippe donne le compte-rendu de la Commission Bâtiment. Une note d'intention est sollicitée auprès de l'Architecte pour être transmise à la Préfecture.

• LIGNE INTERNET MAISON DES ASSOCIATIONS :

Monsieur LOUIS-THIVET Jean-Philippe se charge du dossier. Il prendra contact également avec Géraldine N'DIONE pour l'occupation du grenier par l'Association Gym et le nettoyage de la salle après les cours.

- TRAVAUX DIVERS :

- peinture portes local sapeurs-pompiers réalisée par l'Agent Technique
- porte de la cave : devis renvoyé à Serrurerie Mathieu pour exécution des travaux.
- portail parc Maison des Associations : a été repeint

II LOCATION ET RENOUVELLEMENT BAUX COMMUNAUX

• BAUX AGRICOLES:

<u>Annulation Renouvellement location d'une parcelle de terre communale</u>

ZA n° 11 - Earl FRISON Olivier

Considérant les délibérations n° 20180523003 en date du 23 Mai 2018, 20181015004 du 15 Octobre 2018 et le courrier de Monsieur FRISON Olivier en date du 17 Octobre 2018, informant la Commune de Landreville de ne plus vouloir renouveler la location de parcelle communale sur Landreville pour raisons financières d'entreprise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des représentés

- **ACCEPTE** la demande de l'EARL FRISON Olivier ET **ANNULE** le renouvellement de location de la parcelle de terre communale :
 - * 2 hectares à prendre dans la parcelle de terre située à Landreville Lieudit « Fond de Vaux » -Section ZA n° 11

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

Echange foncier constructible:

<u>: Annulation délibération acquisition foncier constructible et échange foncier.</u>

Considérant la délibération n° 20180403006 du 03 Avril 2018 acceptant la proposition de Monsieur BRUNO FAVIER et décidant l'acquisition de foncier constructible et échange foncier.

Considérant la nouvelle proposition de Monsieur Bruno FAVIER modifiant les conditions d'acquisition de foncier constructible et échange foncier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- REFUSE la nouvelle proposition de Monsieur Bruno FAVIER et ANNULE la délibération n° 20180403006 du 03 Avril 2018.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'informer Monsieur Bruno FAVIER de la décision du Conseil Municipal et **l'AUTORISE** à signer tous documents relatifs à ce dossier.
- Proposition le renouvellement ou la vente à Arnaud DELANGE pour la parcelle de 9 ha
- Prévoir la location des autres parcelles de terre.

III - Compte-rendu Commissions- Infos et questions diverses

- **C.A.S**.:

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

DECIDE d'allouer pour l'année 2018 une aide en argent de 200 € (deux cents euros) comme vu en commission

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

- 76 colis pour les Anciens seront distribués le 15 décembre prochain. Une convocation sera envoyée en ce sens.

- Fleurissement :

- Journée de nettoyage et plantations réalisée avec les Membres de la Commission, bénévoles, agents techniques.

<u>- Fêtes</u> :

Les illuminations seront posées fin de semaine.

Les sapins seront livrés vendredi et la décoration aura lieu samedi matin.

- Landreville Infos :

La distribution a été faite.

- Cimetière :

Une réunion aura lieu vendredi 30 novembre prochain à 18 h 30 pour le renouvellement des concessions trentenaires et le columbarium.

-<u>Subvention voyage scolaire école primaire et participation</u> communale projets numériques écoles

Monsieur le Maire fait part aux Membres présents des demandes des écoles et accord des Maires du RPI Landreville – Loches sur Ource – Viviers sur Artaut, soit

- Participation des Communes du RPI Landreville Loches sur Ource – Viviers sur Artaut au projet de classe découverte cinéma du 11 au 14 Juin 2019 à Plan d'Hotonne dans l'Ain à raison de 100 € par élève.
- Participation des Communes aux projets «Ecoles numériques innovantes et ruralité» à hauteur de 50 % du montant total de 11 898.16 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

ACCEPTE les demandes, soit :

- Participation des Communes du RPI Landreville Loches sur Ource – Viviers sur Artaut au projet de classe découverte cinéma du 11 au 14 Juin 2019 à Plan d'Hotonne dans l'Ain à raison de 100 € par élève.
- Participation des Communes aux projets «Ecoles numériques innovantes et ruralité» à hauteur de 50 % du montant total de 11 898.16 € TTC.
- DIT que les crédits seront prévus au Budget primitif 2019 de la Commune de Landreville pour le RPI Landreville – Loches sur Ource – Viviers sur Artaut qui acquittera les factures et répartira les sommes au prorata des élèves de chaque commune du RPI.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

• Commission de contrôle :

Suite au courrier de Monsieur le Préfet en date du 26 Octobre dernier, la commission administrative actuelle sera supprimée au plus tard le 09 janvier 2019 et sera remplacée par une commission de contrôle composée de trois membres qui sera nommée par le Préfet au plus tard le 10 Janvier 2019à la suite des propositions de la Commune, soit :

1 conseiller municipal

- 1 délégué de l'administration
- 1 délégué du Tribunal de Grande Instance

Considérant les diverses interdictions pour les délégués de l'administration et du tribunal de grande instance, le Conseil Municipal,

- PROPOSE les membres suivants :

Conseiller Municipal : Roger PHILBERT Délégué de l'Administration : Joël VIREY

Délégué du Tribunal de Grande Instance : Gyslaine SEMBEIL

Le tableau des propositions sera envoyé en Préfecture.

CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'AUBE

Le Conseil Municipal,

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 26-1 et 108-2 ;

VU le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux et aux conditions d'aptitude

physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux :

VU le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n° 85-1054 du 30 septembre 1985 modifié relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions ;

CONSIDERANT que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents ;

VU les prestations proposées par le Centre de Gestion de l'Aube en matière de médecine préventive ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- DECIDE de solliciter le Centre de Gestion de l'Aube pour bénéficier des prestations de médecine préventive qu'il propose aux collectivités;
- APPROUVE l'ensemble des termes de la convention « Médecine Préventive » avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube;
- AUTORISE Monsieur le Maire à contracter avec cet organisme en tant que de besoins afin d'être en conformité avec la réglementation en vigueur sur ce point ;
- **INSCRIT** les crédits correspondants chaque année au budget de la collectivité.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

V. INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne lecture de divers courriers

- Education Nationale de l'Aube sollicitant une aide financière pour la concrétisation d'équipent nécessaire à la psychologue scolaire intervenant dans les écoles. Refusé par 8 voix contre et 2 abstentions.
- Demande de l' EPL de l'Aube sollicitant une subvention pour un voyage en Inde d'un jeune de la Commune : refusé à l'unanimité

- CCBC : compétence gestion Haut débit
- Courrier adressé à Monsieur RONDIERE pour l'entretien de ses arbres suite à une demande de ses voisins. Faire une demande également à Monsieur BOUCHARD pour la Rue de la Vieille Halle.
- Convention Hygiène et sécurité confiée à la CCBC.
- Enduro Landreville les 8 et 9 Juin 2019
- Information de la Clinique de Champagne ; création d'une EASI (Etablissement Aubois de Soins Immédiats).
- demande de Bruno FAVIER concernant le tas de terre près de la décharge.

QUESTIONS DIVERSES:

Anne PETITEAUX :

Poubelles à la sortie de Landreville en direction de Celles : une publication sera faite dans le Landreville Infos ; Monsieur le Maire doit préalablement se renseigner auprès de la Communauté de Communes afin de connaître la date exacte de la mise en place du ramassage incitatif.

Jean-Michel ROYER:

- mur du Four à Pain danger
- transformateur : les barres clouées ont été retirées.
 - Véronique JOLLY :
- Panneaux interdiction stationner réservé aux handicapés.
 - Roger PHILBERT:
- serrure porte entrée MDA
- Local technique
 - Michel BERGER :

- Eclairiage des rues
- Baisse intensité : l'étude faite par le SDEA est terminée, le compterendu nous parviendra prochainement.
- Horloge de l'Eglise : appeler ETEB LUCOTTE
- Terrain de jeux en mauvaise état. Faire le point pour les jeux et retirer le jeux à ressorts.
- Terrain tennis : devis en cours
 - Jean-Luc GALLEY:
- Chauffage au fuel à l'Eglise.
 - Jean-Philippe LOUIS-THIVET :
- Courrier à M. LAFFOND pour le tas de bois et le camion dans la ruelle passage communal pour accès incendie.
- habitation Rue haute (Canadiens) voir M. RONDIERE
 - Elodie VIREY:
- Remerciements des institutrices pour les sonnettes aux écoles.

Séance levée à 20 h 50

Prochaine réunion de conseil municipal le Lundi 17 Décembre 22019 à 18 h 30.